

d'Annonay	DECLARATION PREALABLE (délivrée par le Maire au nom de la commune)
DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE déposée le : 02/12/2021 par : Monsieur ROUBINET Noël demeurant : 27 , Rue des Mésanges 07100 ANNONAY	Dossier n° DP 07010 21 A0190 Surface de plancher : - Destination : Construction local "Remise"
Terrain sis : 27 Rue des Mésanges, Cornas 07100 ANNONAY	Réf. Cadastrales : BL571

LE MAIRE,

VU la demande de DECLARATION PREALABLE susvisée,
 VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.421-1, L.421-6, L.422-1, L.422-5, L.423-1, L.424-1, L.424-7,
 VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 juin 2019,
 VU le règlement de la zone UC,
 VU l'affichage du dépôt de la demande en mairie le 02/12/2021,

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article suivant.

Article 2 : Les eaux pluviales seront traitées sur la parcelle par des dispositifs adaptés à l'opération et au terrain sans écoulement sur les voies ou propriétés voisines. Les travaux ne devront pas modifier les écoulements naturels initiaux.

ANNONAY, le 17 DEC. 2021
Le Maire,



Et par délégation, Catherine MOINE
Conseillère déléguée, en charge de l'urbanisme

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

23 DEC. 2021